



SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

**Évaluation de l'Application de la politique
institutionnelle d'évaluation des apprentissages**

du Collège Dawson

Mai 2019



Québec, le 13 juin 2019

Monsieur Richard Fillion
Directeur général
Collège Dawson
3040, rue Sherbrooke Ouest
Westmount (Québec) H3Z 1A4

Objet : Suivi au rapport d'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Monsieur le Directeur général,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 9 mai 2019, du suivi apporté par le Collège Dawson à l'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA). Lors de cette évaluation, la Commission avait recommandé au Collège de s'assurer que, dans tous les cours, il y a une évaluation finale de cours qui permet de mesurer l'atteinte des objectifs selon les standards.

Le Collège a apporté des modifications à sa PIEA afin de prévoir des épreuves finales pour chacun des cours. De plus, le Collège met en œuvre un mécanisme d'élaboration et de vérification des épreuves finales de cours pour s'assurer que les épreuves finales de cours permettent de mesurer l'atteinte des objectifs selon les standards. Chaque département doit établir ses modalités de vérification et d'approbation. Le professeur élabore donc l'épreuve finale et la soumet pour vérification et approbation à son département. L'analyse du département rend possibles la vérification des épreuves finales de cours et leur modification, le cas échéant. Les épreuves qui subissent des modifications sont soumises de nouveau au processus. Dans leur bilan annuel, les départements font un état de la situation sur l'approbation des épreuves finales de cours. Lors de l'analyse des bilans, la Direction des études veille à ce que les responsabilités relatives à la vérification et à l'approbation des épreuves finales de cours soient respectées. De plus, si des améliorations aux mécanismes de vérification et d'approbation sont jugées nécessaires par la Direction des études, celle-ci peut demander une révision

du mécanisme. La Commission considère que le Collège a mis en place des mécanismes pour vérifier les épreuves finales de cours, apporter des modifications et en faire le suivi. Le Collège veille également à ce que les responsabilités des départements soient assumées. Par conséquent la Commission lève la recommandation, mais elle souligne au Collège l'importance que la Direction des études s'assure du suivi des modifications à apporter aux épreuves finales de cours auprès des départements.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes meilleures salutations.

La présidente,

Original signé

Murielle Lanciault

c. c. M^{me} Diane Gauvin, directrice des études